

M2B Consultants
4 rue Docteur Ebrard
01000 BOURG EN BRESSE
Bruno JEANNESSON 06.46.56.64.85
Marion JOLY 06.84.10.70.44
SAS au capital de 3000 €
SIRET 878 920 842 00019 R.C.S. Bourg-en-Bresse



Etude de sol – Terrains à bâtir

Référence M2B-21-0824

MISSION G₁-PGC
NOTRE DAME DE L'OSIER - FONCIPROM

Rédigé par Marion JOLY

Relu par Bruno JEANNESSON

Indice A du 20/10/2021

Table des matières

1.	MISSION GEOTECHNIQUE	2
2.	SPECIFICITES GEOTECHNIQUES DU SITE.....	4
3.	INDICATIONS SUR LE PROJET.....	7
4.	PROGRAMME D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES SPECIFIQUE	8
5.	FONDATIONS.....	13
6.	DALLAGE	13
7.	TERRASSEMENTS, PENTES ET TALUS	13
8.	OUVRAGES ENTERRES.....	13
9.	CONCLUSION.....	13
10.	ANNEXES	14

Un rapport géotechnique et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Les deux exemplaires de référence en sont les deux originaux conservés : un par le client et le second par notre société. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de notre société. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'ouvrage ou par un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Aide à la compréhension :

Les symboles suivants sont proposés pour l'aide à la compréhension du rapport :



Elément de nature favorable.



Vigilance demandée vis-à-vis de cette indication.



Elément neutre, ni particulièrement favorable ou défavorable.



Information peu précise ou manquante.

Le présent rapport est établi en fonction des normes en vigueur (Eurocodes 7, Eurocodes 8).

1. MISSION GEOTECHNIQUE

Le Maître d'Ouvrage doit associer l'ingénierie géotechnique au même titre que les autres ingénieries à la Maîtrise d'œuvre et ce, à toutes les étapes successives de conception, puis de réalisation de l'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage, ou son mandataire, doit veiller à la synchronisation des missions d'ingénierie géotechnique avec les phases effectives à la Maîtrise d'œuvre du projet.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions d'ingénierie géotechnique sont donnés dans le tableau suivant. Deux ingénieries géotechniques différentes doivent intervenir : la première pour le compte du Maître d'Ouvrage ou de son mandataire lors des étapes 1 à 3, la seconde pour le compte de l'entreprise lors de l'étape 3.

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission d'ingénierie géotechnique objet du rapport. En particulier, toute modification apportée au projet ou à son environnement nécessite la réactualisation du rapport géotechnique dans le cadre d'une nouvelle mission.

Mission commandée (encadré vert ci-dessous) : **MISSION G₁-PGC.**

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

Enchaînement des missions G1 à G4		Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique et Phase de la mission	Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser	
G1-ES	Etape 1 : Etude géotechnique préalable		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Etude de Site (ES)	Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique	
G1-PGC		Etude préliminaire, Esquisse, APS	Etudes géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)	Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages		
G2-AVP	Etape 2 : Etude géotechnique de conception	APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)	Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)	
G2-PRO		PRO	Etudes géotechniques de conception (G2) Phase Projet (PRO)	Conception et justifications du projet			
G2-DCE G2-ACT		DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE/ACT	Consultation sur le projet de base/choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux			
G3-EXE G4	Etape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
		EXE/VISA	Etude de suivi géotechnique d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase supervision du suivi)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
G4		DET/AOR		Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
G5	A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)	Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié	

2. SPECIFICITES GEOTECHNIQUES DU SITE

2.1 RISQUES LIES AU SITE

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **GÉORISQUES**
Mieux connaître les risques sur le territoire

Descriptif des risques
Edité le 27/09/2021 à 16h33

 Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques et pollutions (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation


 Commune : NOTRE-DAME-DE-L'OSIER
Préfixe : 000
Section / feuille : C
N°parcelle : 0896



Informations sur la commune

Nom : NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	Commune dotée d'un DICRIM : Non
Département : ISERE	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 3 (détails en annexe)
Région : Auvergne-Rhône-Alpes	Population à la date du 02/07/2007 : 499
Code INSEE : 38278	

Quels risques peuvent impacter la localisation ?

 Retrait-gonflements des sols Aléa faible 	 Séismes 4 - MOYENNE 	 Installations industrielles
---	--	--

Ministère de la transition écologique Page 1

Rapport complet issu du site www.georisques.gouv.fr en annexes.

ETUDE DE SOL - TERRAINS A BATIR REFERENCE M2B-21-0824

2.2 SISMICITE

Sismicité : 4, moyenne.

2.3 GEOLOGIE PRESENTIE

Source <http://infoterre.brgm.fr/>



OE – limons et loëss.







Pas de données pertinentes sur la présence d'eau d'après la recherche bibliographique.



2.4 DESCRIPTION DE LA PARCELLE

Le terrain est un pré en légère pente vers le Sud-est.

2.5 PHOTOS AERIENNES ANCIENNES

		
<p>2012 : Pré.</p>	<p>1993 : Champ.</p>	
		
<p>1970 : Champ.</p>	<p>1948 : Verger.</p>	

2.6 PHOTOS DU SITE



3. INDICATIONS SUR LE PROJET

3.1 ELEMENTS FOURNIS

Au moment de la rédaction du rapport, nous sommes en possession :

- ***Du plan d'esquisse daté du 17/09/2021,***
- ***Du plan topographique daté du 02/09/2021.***

Ces documents sont joints en annexe.

3.2 INDICATIONS SUR LE PROJET

Le projet consiste en la vente de 6 lots à bâtir pour la construction de pavillons.

4. PROGRAMME D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES SPECIFIQUE

4.1 PLAN DES INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES



4.2 SONDAGES A LA PELLE MECANIQUE

Méthode : Une excavation du sol est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique.

Quel intérêt ? La coupe géologique du sol est réalisée sur les premiers mètres de terrain, correspondant aux terrassements envisagés ou possibles. Les indications obtenues permettent d'estimer la tenue des talus, la présence d'eau et la présence de remblais.

Lors de notre campagne d'étude, nous avons réalisé 6 reconnaissances géologiques P1 à P6 à l'aide d'une pelle mécanique 2.5 tonnes.

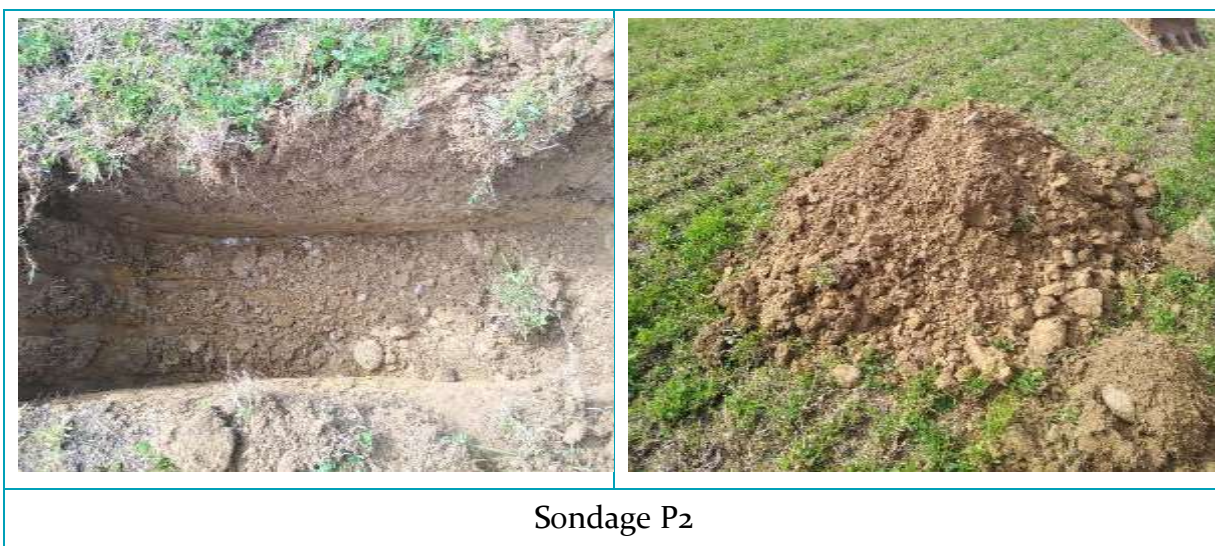
Sondage P1

- 0,00 – 0,35 m : Terre végétale graveleuse
- 0,35 – 0,90 m : Grave argilo-limoneuse orangée
- 0,90 m : Refus, pas d'avancement



Sondage P2

- 0,00 – 0,30 m : Terre végétale graveleuse
- 0,30 – 0,80 m : Grave argilo-limoneuse orangée
- 0,80 m : Refus, pas d'avancement



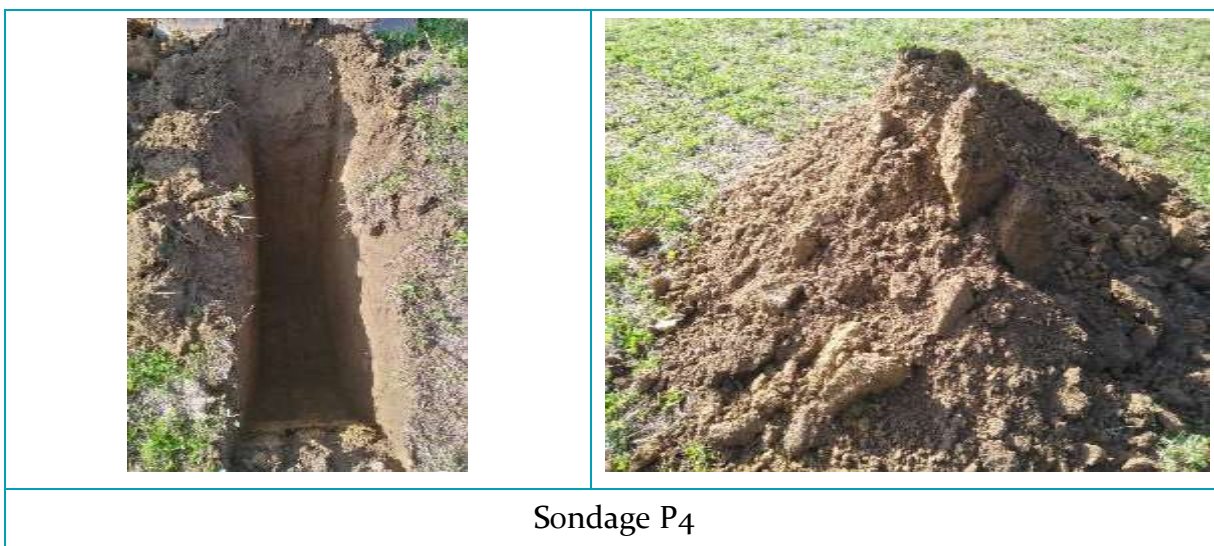
Sondage P3

- 0,00 – 0,30 m : Terre végétale graveleuse
- 0,30 – 1,50 m : Argile limoneuse orangée



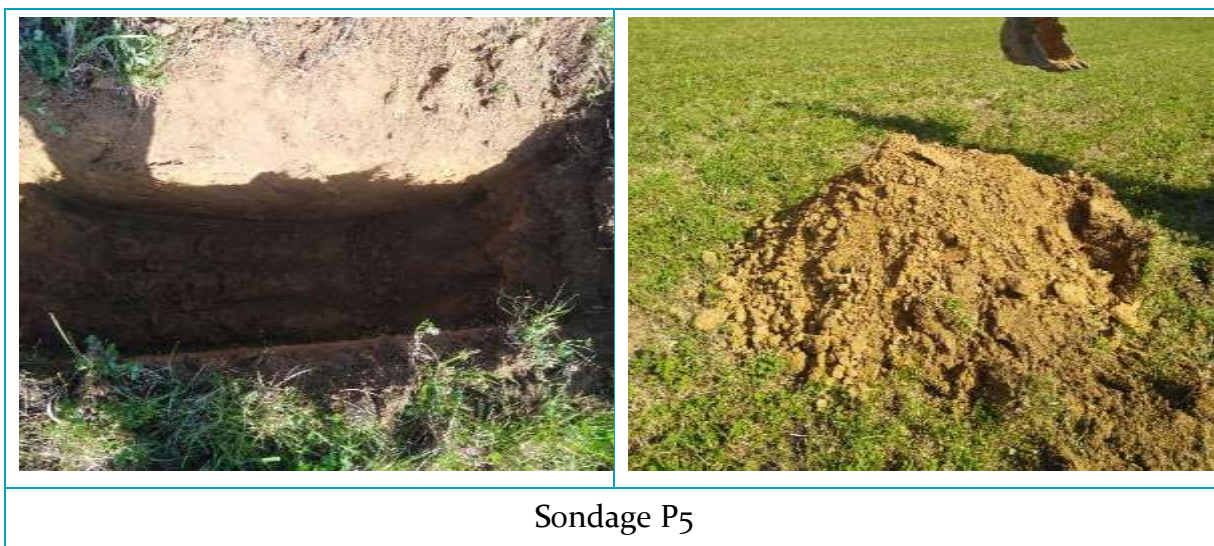
Sondage P4

- 0,00 – 0,30 m : Terre végétale graveleuse
- 0,30 – 1,50 m : Limon argileux orangé



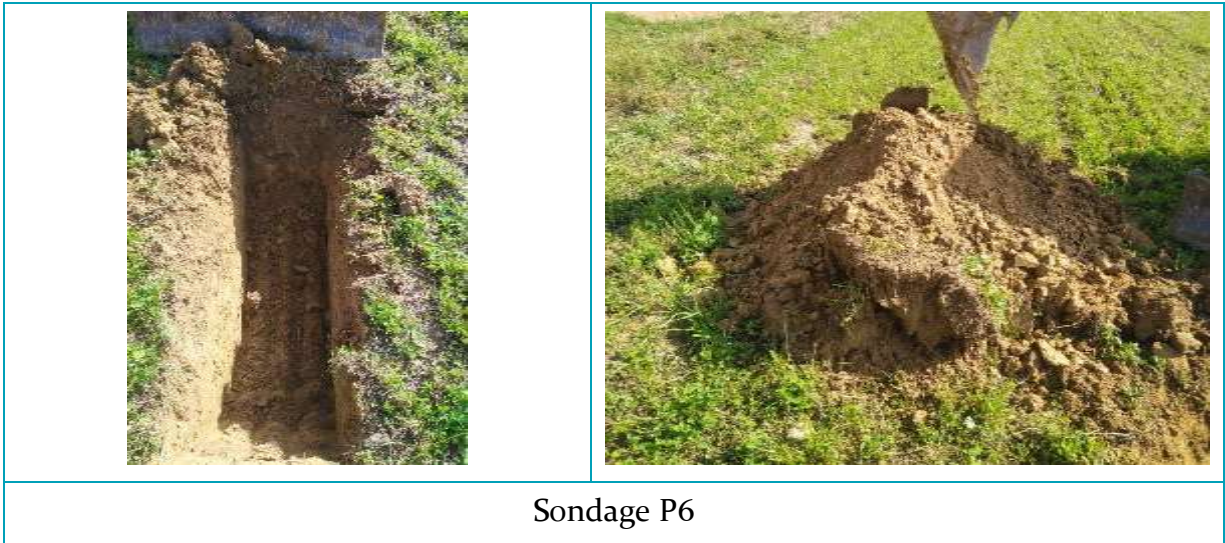
Sondage P5

- 0,00 – 0,30 m : Terre végétale graveleuse
- 0,30 – 1,40 m : Argile limoneuse orangée



Sondage P6

- 0,00 – 0,30 m : Terre végétale graveleuse
- 0,30 – 0,90 m : Argile limoneuse orangée
- 0,90 – 1,00 m : Grave argilo-limoneuse orangée
- 1,00 m : Refus, pas d'avancement



4.3 ESSAIS PENETROMETRIQUES DYNAMIQUES

Méthode : Cette méthode traite de la détermination in situ de la résistance des sols et des roches tendres à la pénétration dynamique d'un cône (pointe). Un mouton d'une masse et d'une hauteur de chute données est utilisé pour enfoncer le cône. La résistance à la pénétration est définie comme le nombre de coups nécessaire pour enfoncer le pénétromètre sur une distance définie.

Quel intérêt ? Les résultats de cet essai conviennent particulièrement à l'évaluation qualitative d'une coupe du sol ou pour des comparaisons avec d'autres essais en place. Ces résultats peuvent également servir à déterminer les paramètres de résistance et de déformation des sols, de type pulvérulent généralement, par des corrélations appropriées.

En partie Ouest du site (essais Pd₁, Pd₂, Pd₅ et Pd₆), les valeurs des résistances dynamiques de pointe sont globalement moyennes en tête puis croissantes jusqu'aux refus.

En partie Est (essais Pd₃ et Pd₄), les valeurs sont moyennes sur toute la hauteur des essais.

5. FONDTATIONS

*Solution envisagée en première approche : **Semelles superficielles.***

Horizons porteurs potentiels :

- *Lots 1, 2, 5 et 6 : Grave argilo-limoneuse orangée*
- *Lots 3 et 4 : Argile limoneuse orangée*

Remarques : les fondations devront être descendues dans un même horizon porteur. Des rattrapages au gros béton seront probablement nécessaires au droit des lots 2 et 5 selon l'implantation des projets.

La mission G2-AVP permettra d'indiquer l'horizon porteur et la contrainte de sol appropriée.

6. DALLAGE

*Type de niveau bas en première approche : **en dallage sur terre-plein ou en dalle portée** selon l'altimétrie des projets.*

7. TERRASSEMENTS, PENTES ET TALUS

Remarques :



- Prévoir une pelle puissante au droit des lots 1 et 6.
- Maintenir des fonds de fouille propres et secs.

8. OUVRAGES ENTERRES

Sans objet.

9. CONCLUSION

Rappel des principaux points mis en évidence par l'étude :

	
<i>Semelles superficielles.</i>	<i>Lots 1 et 6 : pelle puissante à prévoir.</i>
<i>En dallage sur terre-plein ou sur vide-sanitaire.</i>	<i>Lots 2 et 5 : rattrapages possibles.</i>

Avis

Le projet est favorable en l'état. Une mission G2-AVP permettra de préciser les dispositions constructives une fois le projet défini.

10. ANNEXES

Rapport complet issu du site www.georisques.gouv.fr

Attention, les données du géorisques concernent la parcelle, la commune (risque inondation par exemple) ou le département (catastrophes naturelles par exemple).

Plans reçus

Coupe des essais

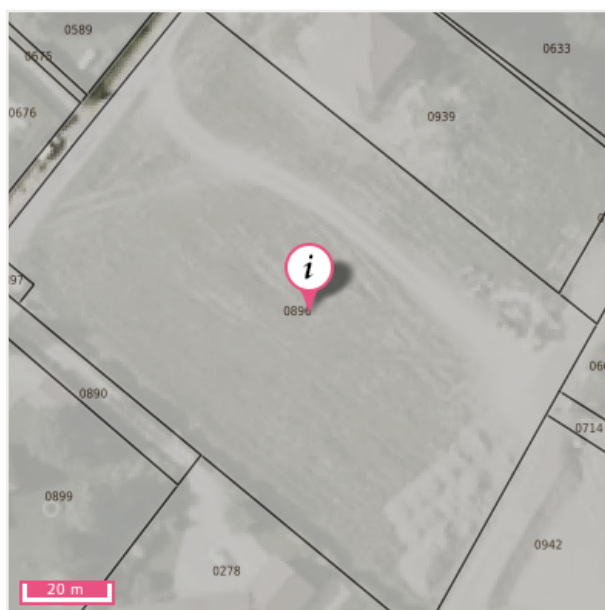
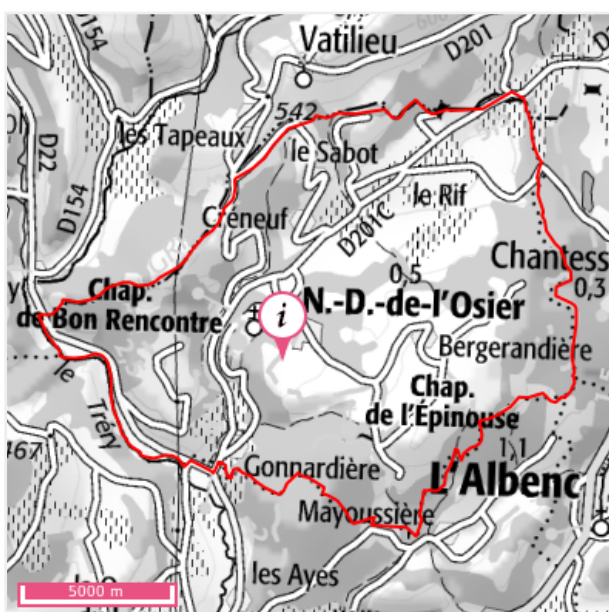


Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques et pollutions (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Commune : NOTRE-DAME-DE-L'OSIER
Préfixe : 000
Section / feuille : C
N°parcelle : 0896



Informations sur la commune

Nom : NOTRE-DAME-DE-L'OSIER

Département : ISERE

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Code INSEE : 38278

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 3 (*détails en annexe*)

Population à la date du 02/07/2007 : 499

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Retrait-gonflements des sols

Aléa faible



Séismes

4 - MOYENNE



Installations industrielles



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Non

Atlas de Zone Inondable - AZI

Localisation exposée à un Atlas de Zone Inondable : Non

Informations historiques sur les inondations

Evènements historiques d'inondation dans le département : 21 (Affichage des 10 plus récents)

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
22/05/2008 - 01/06/2008	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Crue pluviale rapide (2 heures < tm < 6 heures), Crue pluviale (temps montée indéterminé), Lave torrentielle, coulée de boue, lahar, rupture d'ouvrage de défense, Ecoulement sur route, Ruissellement rural, Ruissellement urbain	de 1 à 9 morts ou disparus	30M-300M
05/06/2002 - 05/06/2002	Crue pluviale (temps montée indéterminé), Lave torrentielle, coulée de boue, lahar	de 1 à 9 morts ou disparus	3M-30M
30/11/1993 - 27/01/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense, Nappe affleurante	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu
08/09/1993 - 14/10/1993	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Crue pluviale rapide (2 heures < tm < 6 heures), rupture d'ouvrage de défense	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu
12/06/1957 - 14/06/1957	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu
13/09/1940 - 15/09/1940	Crue nivale, Crue pluviale rapide (2 heures < tm < 6 heures), Lave torrentielle, coulée de boue, lahar, non précisé	inconnu	inconnu
01/12/1935 - 28/03/1936	Crue pluviale (temps montée indéterminé), Ecoulement sur route, Mer/Marée	inconnu	inconnu
02/10/1935 - 22/11/1935	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	aucun_blesses	inconnu
31/12/1909 - 27/01/1910	Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Ruissellement rural, Nappe affleurante, Mer/Marée, rupture d'ouvrage de défense	de 10 à 99 morts ou disparus	300M-3G
30/10/1859 - 03/11/1859	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense	de 1 à 9 morts ou disparus	30M-300M

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : Non



La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : **Oui**

Type d'exposition de la localisation : **Aléa faible**



Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



- Exposition forte
- Exposition moyen
- Exposition faible

Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux : **Non**



Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : **Non**

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : **Non**



Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : **Non**

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : **Non**

? Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

Type d'exposition de la localisation : 4 - MOYENNE

? Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non



Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : **Non**

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : **Non**

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION
DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Non

? Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

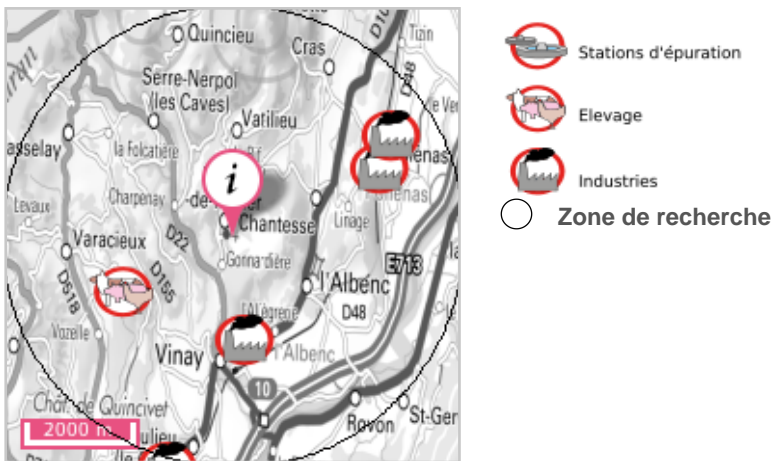
LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 0
 Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 2.0 km : 0

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5.0 km : 2

? Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non



Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales, de sites de stockage ou de chargement.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 1000 m : **Non**

? Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10.0 km : **Non**

Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20.0 km : **Non**

? Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : **Faible**

? La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Source: IRSN

[Pour en savoir plus : consulter le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.](#)

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.

Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.

Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/>.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 3

Inondations et coulées de boue : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
38PREF20020043	06/06/2002	06/06/2002	29/10/2002	09/11/2002
38PREF20010016	13/05/2000	13/05/2000	29/05/2001	14/06/2001

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
38PREF19820259	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site georisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apportent aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée au cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR et le BRGM utilisent les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercient par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantissent pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peuvent modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser «L'information» :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application. sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» :
sa source (a minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Ré-utilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Ré-utilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.

- LÉGENDE -
- borne OGE
 - borne pierre, béton ou ancienne
 - réseau d'eaux usées
 - réseau d'adduction d'eau potable
 - réseau électrique
 - réseau téléphonique
 - clôture
 - mur / muret avec clôture
 - talus
 - bord voirie (enrobé)
 - bord chemin
 - limite de culture
 - réseau téléphonique aérien
 - réseau électrique aérien/souterrain



C-939
 M. Nicolas GOLFIER et
 Mme Déborah COGONI

LOT.1
 S=510 m²

LOT.2
 S=510 m²

LOT.3
 S=513 m²

Voirie

LOT.6
 S=600 m²

LOT.5
 S=590 m²

LOT.4
 S=580 m²

Commune de
 NOTRE-DAME-DE-L'OSIER

Noue végétale

C-890
 M. et Mme Bernard VIALA

C-278
 M. et Mme Bernard VIALA

C-941
 M. et Mme Maurice ROGEAT

future trouée

M. Dominico VERSANO

Chemin du Pré de Sarah

Commune de NOTRE-DAME-DE-L'OSIER
 Noüe végétale

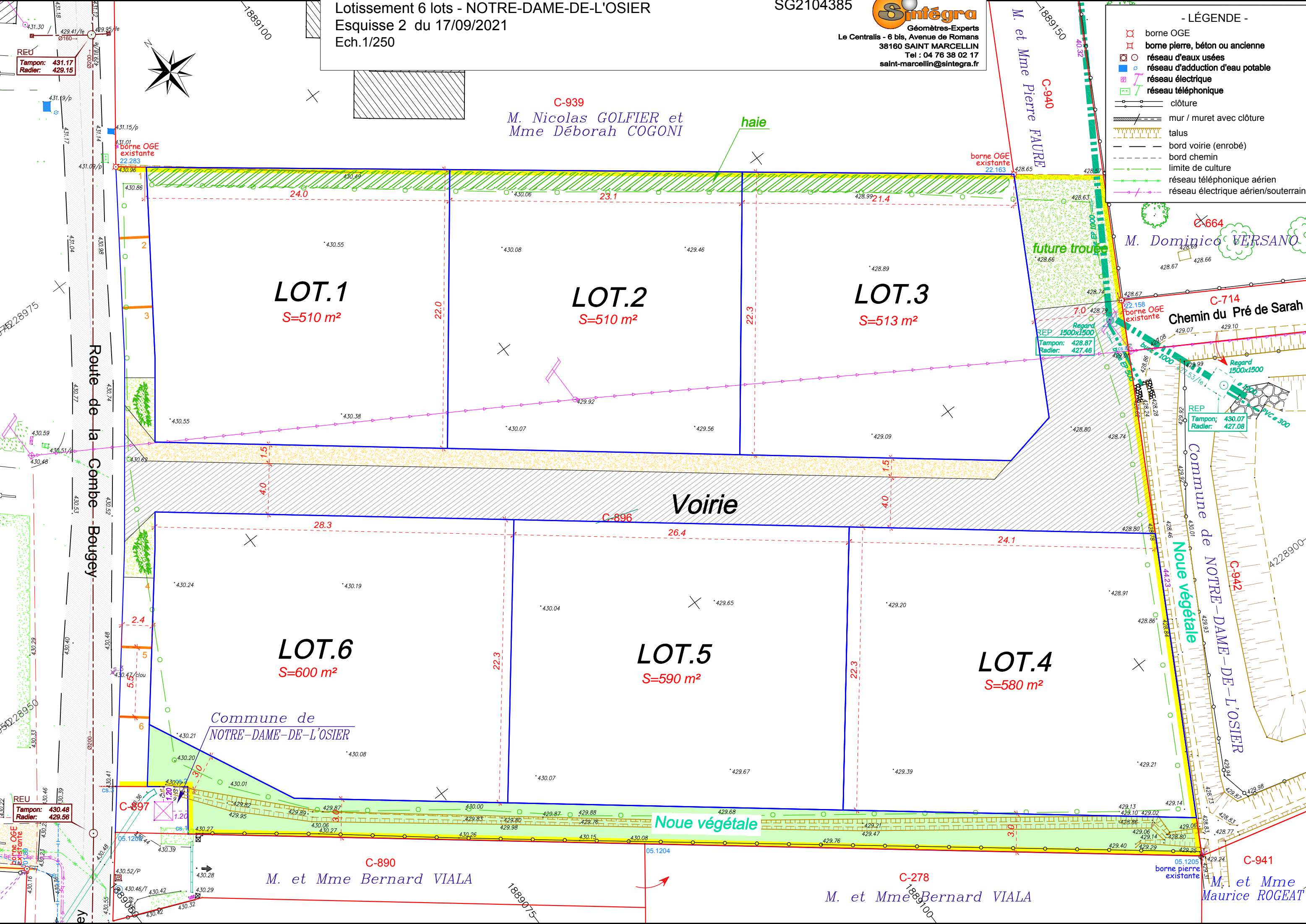
Route de la Combe Bougey

M. et Mme Pierre FAURE

REU
 Tampon: 431.17
 Radier: 429.15

REU
 Tampon: 430.48
 Radier: 429.56

REU
 Tampon: 430.58
 Radier: 429.56



DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-L'OSIER

Lieu-dit : "Combe Bougey"

Section C - Parcelle n° 896

Parcelle C-896

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Etat des lieux du 02/09/2021

Ref : SG2104385

Echelle: 1/250

Système planimétrique	Coordonnées locales
Géoréférencement	RGF93, CC45 par levé GPS Téria
Système altimétrique	Rattaché au système (IGN69 (NGF) par levé GPS

	NATURE	Date	Indice
SG2104385_TOPO.dwg	Plan topographique	10/09/2021	A.M.

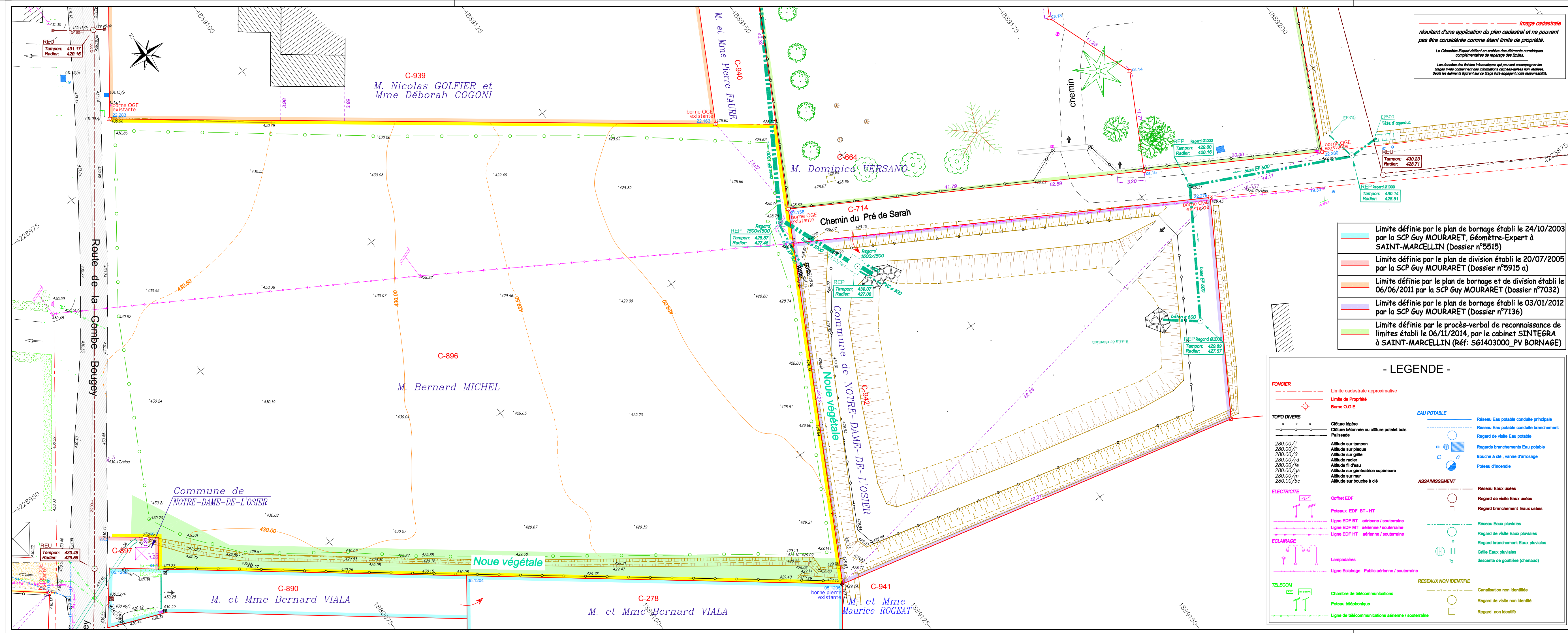


Image cadastrale
résultant d'une application du plan cadastral et ne pouvant pas être considérée comme étant limite de propriété.
Le Géomètre-Expert détient en archive des éléments numériques complémentaires de repérage des limites.
Les données des fichiers informatiques qui peuvent accompagner les images livrées contiennent des informations cachées-géolocalisées non vérifiées. Seuls les éléments figurant sur ce tirage livré engageant notre responsabilité.

- Limite définie par le plan de bornage établi le 24/10/2003 par la SCP Guy MOURARET, Géomètre-Expert à SAINT-MARCELLIN (Dossier n°5515)
- Limite définie par le plan de division établi le 20/07/2005 par la SCP Guy MOURARET (Dossier n°5915 a)
- Limite définie par le plan de bornage et de division établi le 06/06/2011 par la SCP Guy MOURARET (Dossier n°7032)
- Limite définie par le plan de bornage établi le 03/01/2012 par la SCP Guy MOURARET (Dossier n°7136)
- Limite définie par le procès-verbal de reconnaissance de limites établi le 06/11/2014, par le cabinet SINTEGRA à SAINT-MARCELLIN (Réf: SG1403000_PV BORNAGE)

- LEGENDE -

FONCIER	--- Limite cadastrale approximative	EAU POTABLE	--- Réseau Eau potable conduite principale
--- Limite de Propriété	--- Limite de Propriété	--- Réseau Eau potable conduite branchement	--- Regard de visite Eau potable
○ Borne O.G.E	○ Borne O.G.E	○ Regard branchement Eau potable	○ Bouche à clé, vanne d'arrosage
TOPO DIVERS	○ Clôture légère	○ Regard de visite Eau usées	○ Regard branchement Eaux usées
--- Clôture bétonnée ou clôture potelet bois	○ Palissade	--- Réseau Eaux pluviales	--- Réseau Eaux pluviales
280,00/T Altitude sur tampon	○ Altitude sur tampon	○ Regard de visite Eaux pluviales	○ Regard branchement Eaux pluviales
280,00/P Altitude sur plaque	○ Altitude sur plaque	○ Grille Eaux pluviales	○ descente de gouttière (chenaud)
280,00/G Altitude sur grille	○ Altitude sur grille	--- RESEAUX NON IDENTIFIE	--- Canalisations non identifiées
280,00/d Altitude radier	○ Altitude radier	○ Regard de visite non identifié	○ Regard non identifié
280,00/fe Altitude fil d'eau	○ Altitude fil d'eau		
280,00/gs Altitude sur génératrice supérieure	○ Altitude sur génératrice supérieure		
280,00/m Altitude sur mur	○ Altitude sur mur		
280,00/bc Altitude sur bouche à clé	○ Altitude sur bouche à clé		
ELECTRICITE	○ Coffret EDF		
--- Poteaux EDF BT - HT	--- Poteaux EDF BT - HT		
--- Ligne EDF BT aérienne / souterraine	--- Ligne EDF BT aérienne / souterraine		
--- Ligne EDF MT aérienne / souterraine	--- Ligne EDF MT aérienne / souterraine		
--- Ligne EDF HT aérienne / souterraine	--- Ligne EDF HT aérienne / souterraine		
ECLAIRAGE	○ Lampadaires		
--- Ligne Eclairage Public aérienne / souterraine	--- Ligne Eclairage Public aérienne / souterraine		
TELECOM	○ Chambre de Télécommunications		
--- Poteau téléphonique	--- Poteau téléphonique		
--- Ligne de Télécommunications aérienne / souterraine	--- Ligne de Télécommunications aérienne / souterraine		

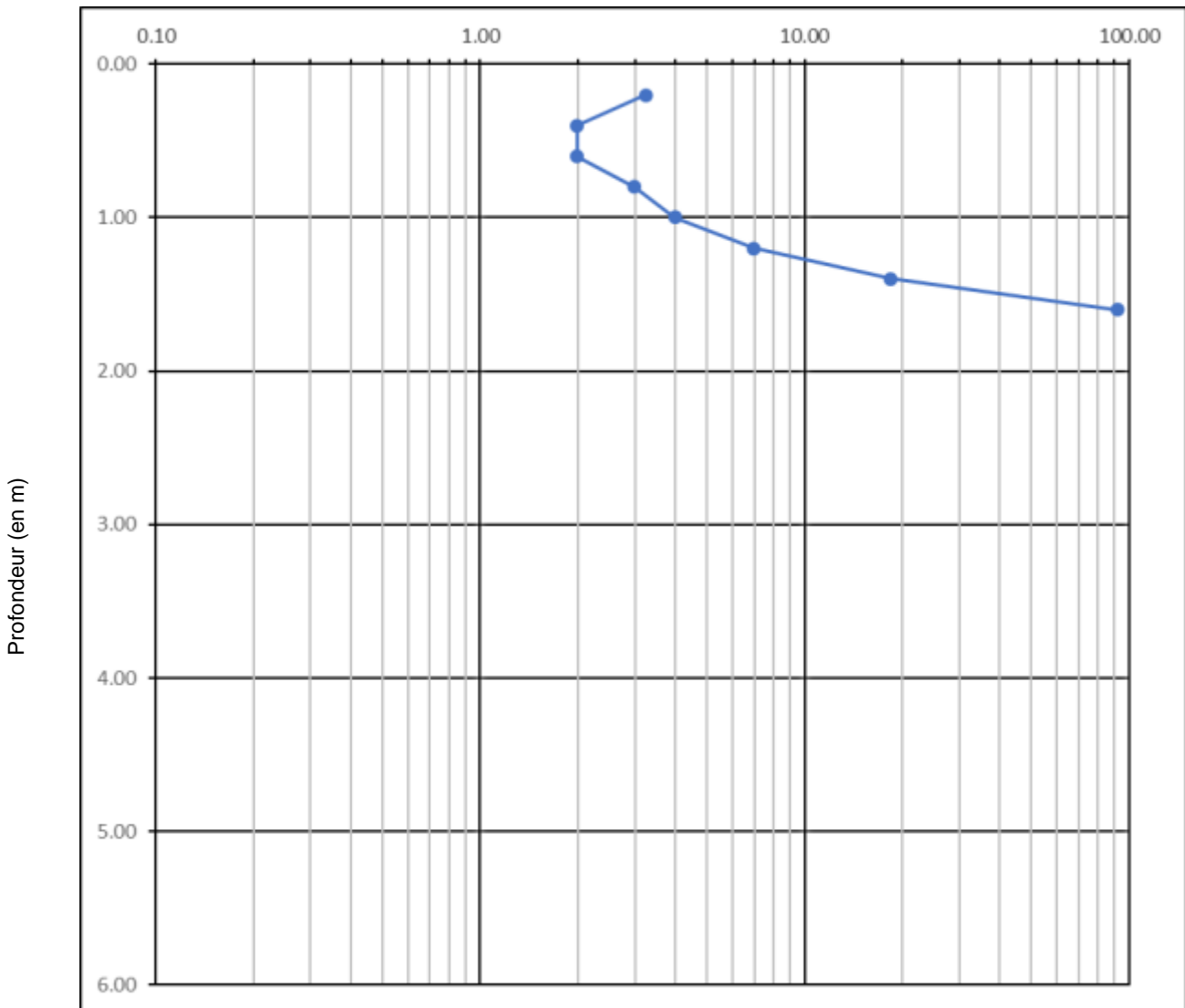


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD1

Suivant NF P 94-113 et 94-115

<u>N° d'affaire</u>	: M2B-21-0824	<u>Date du sondage</u>	: 11/10/2021
<u>Commune</u>	: NOTRE DAME DE L'OSIER	<u>Localisation</u>	:
<u>Projet</u>	: (38)		
<u>Client</u>	: Fonciprom	<u>Altimétrie</u>	:

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

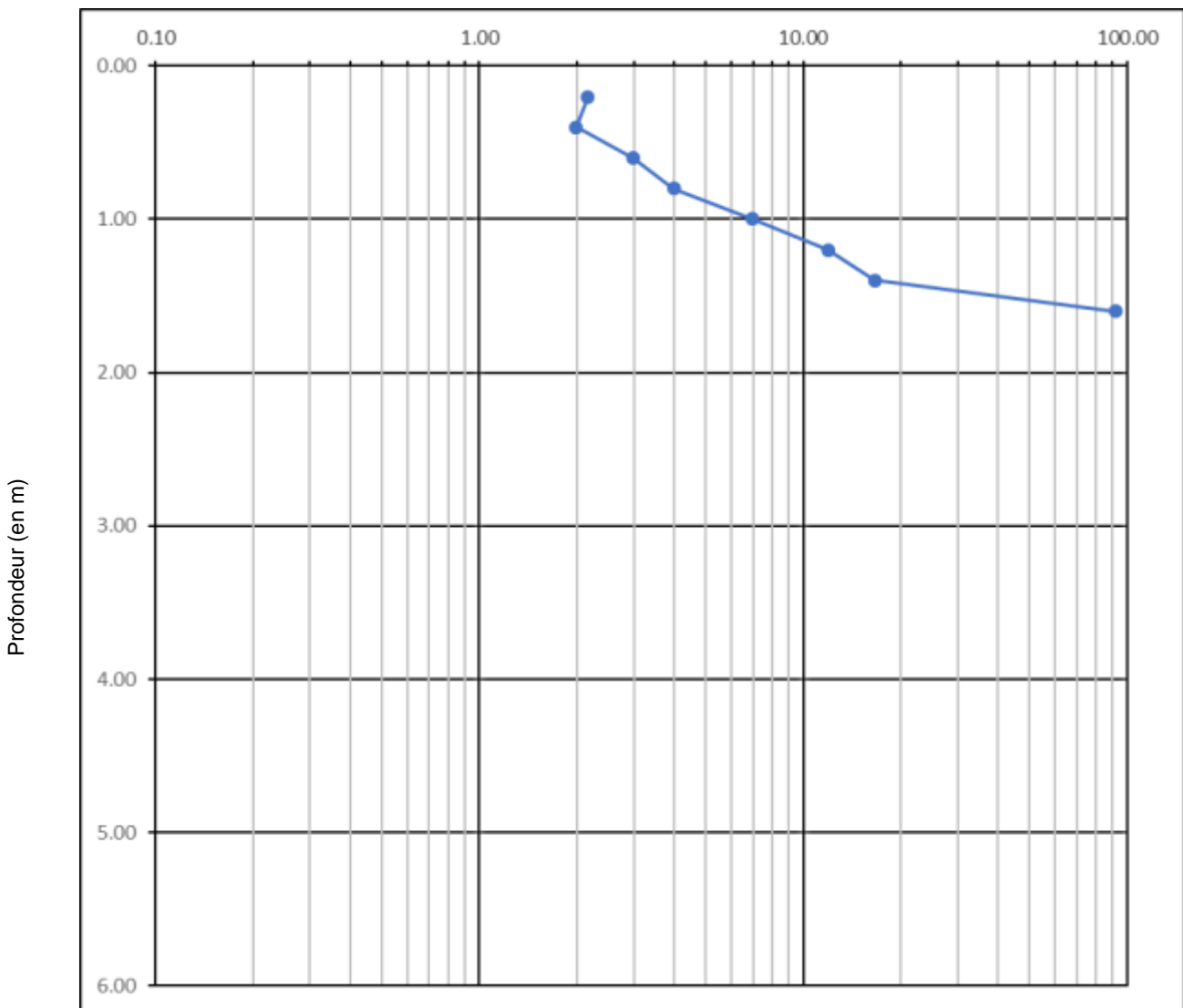


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD2

Suivant NF P 94-113 et 94-115

<u>N° d'affaire</u>	: M2B-21-0824	<u>Date du sondage</u>	: 11/10/2021
<u>Commune</u>	: NOTRE DAME DE L'OSIER	<u>Localisation</u>	:
<u>Projet</u>	(38)		
<u>Client</u>	: Fonci-prom	<u>Altimétrie</u>	:

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

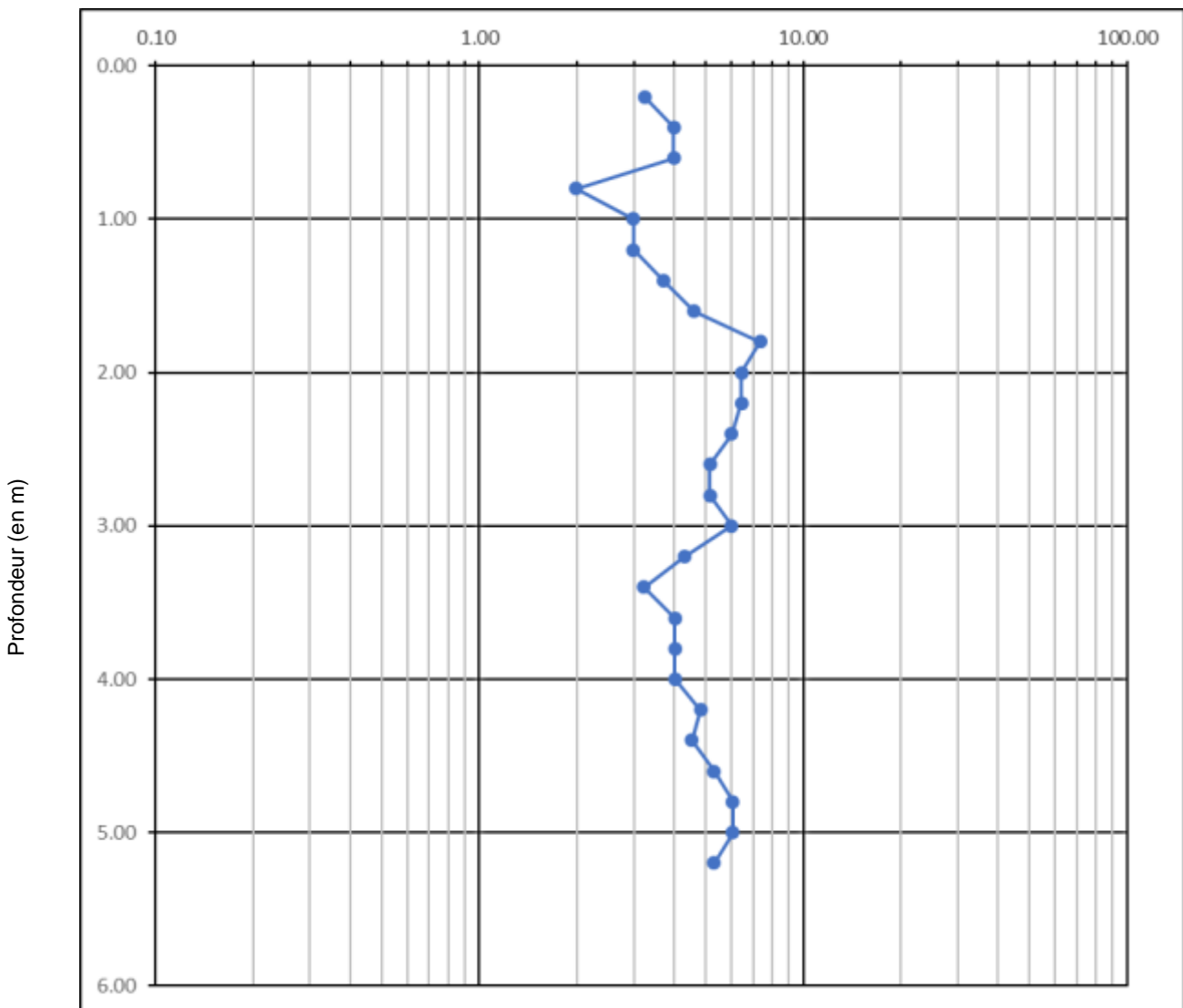


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD3

Suivant NF P 94-113 et 94-115

<u>N° d'affaire</u>	: M2B-21-0824	<u>Date du sondage</u>	: 11/10/2021
<u>Commune</u>	: NOTRE DAME DE L'OSIER	<u>Localisation</u>	:
<u>Projet</u>	: (38)		
<u>Client</u>	: Fonci-prom	<u>Altimétrie</u>	:

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

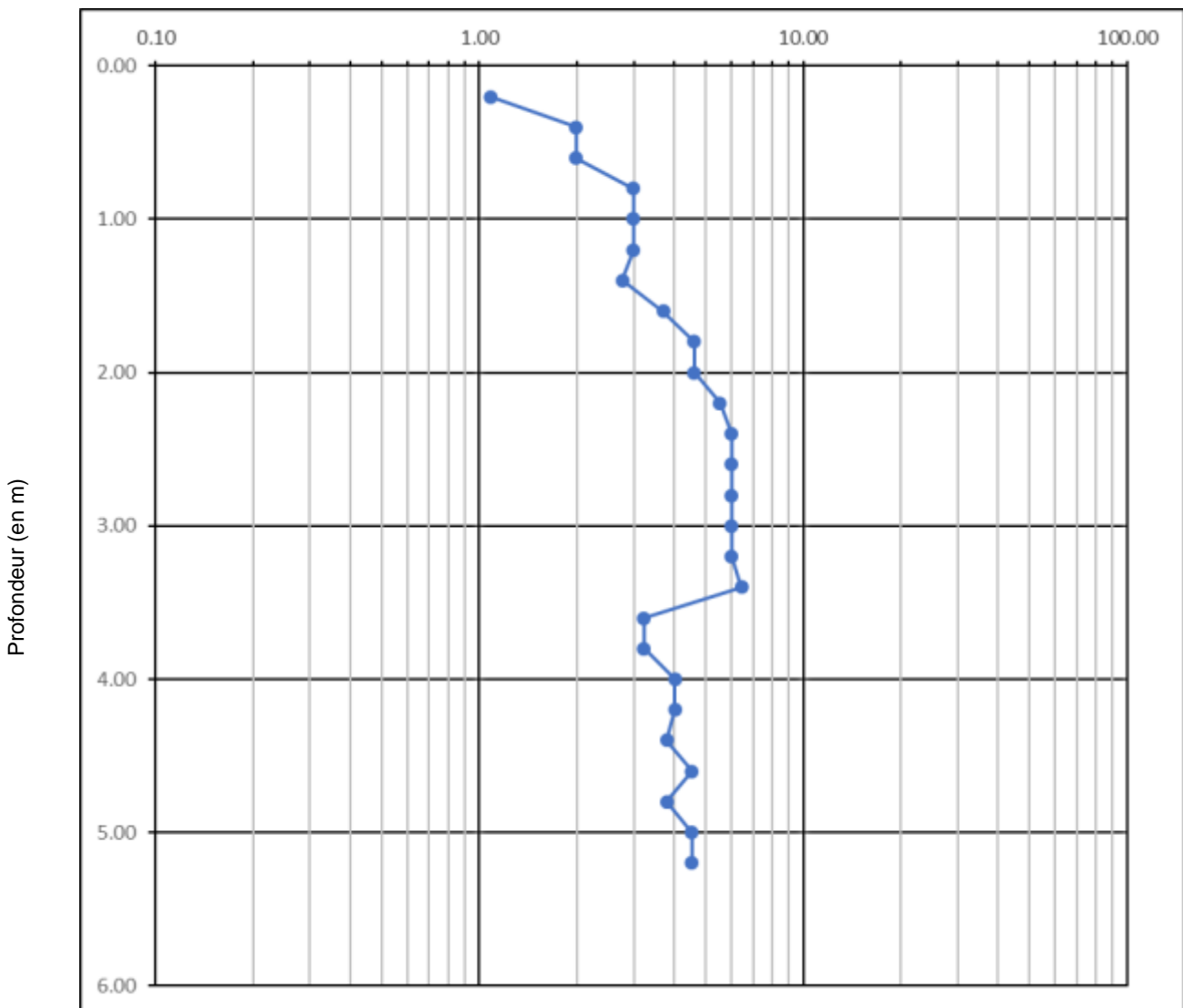


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD4

Suivant NF P 94-113 et 94-115

<u>N° d'affaire</u>	: M2B-21-0824	<u>Date du sondage</u>	: 11/10/2021
<u>Commune</u>	: NOTRE DAME DE L'OSIER	<u>Localisation</u>	:
<u>Projet</u>	(38)		
<u>Client</u>	: Fonci-prom	<u>Altimétrie</u>	:

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

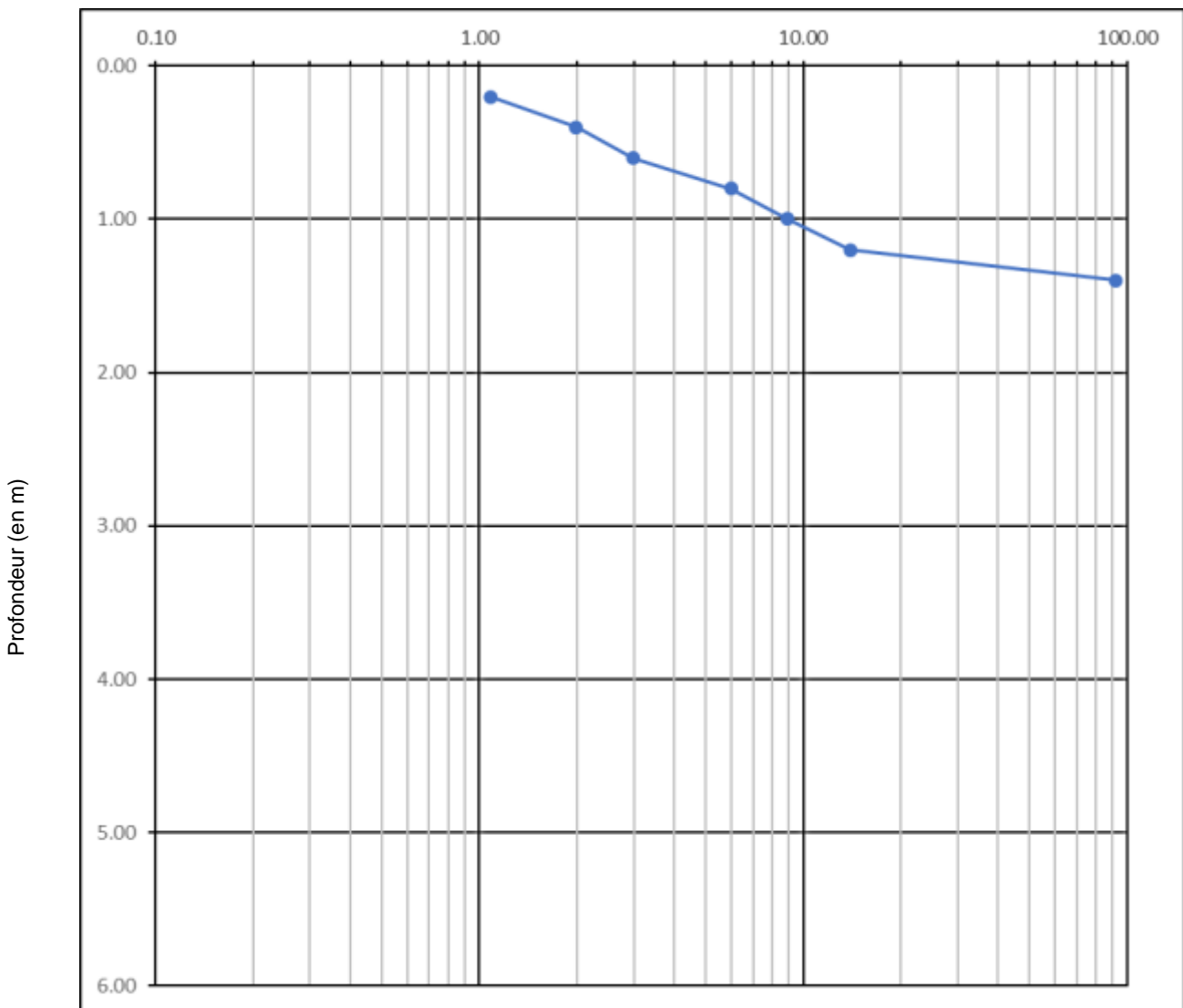


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD5

Suivant NF P 94-113 et 94-115

<u>N° d'affaire</u>	: M2B-21-0824	<u>Date du sondage</u>	: 11/10/2021
<u>Commune</u>	: NOTRE DAME DE L'OSIER	<u>Localisation</u>	:
<u>Projet</u>	(38)		
<u>Client</u>	: Fonci-prom	<u>Altimétrie</u>	:

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.
Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN

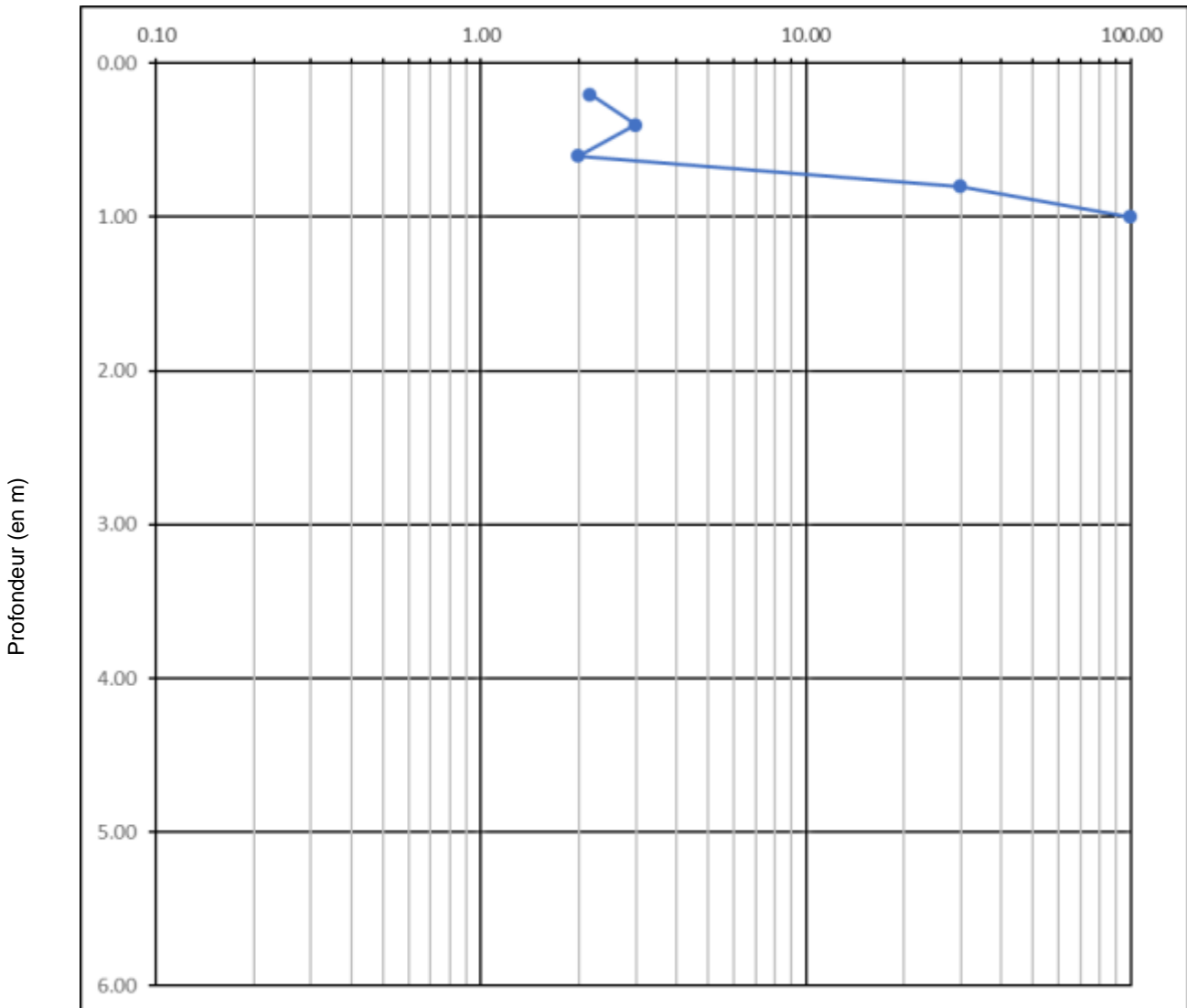


PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD6

Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire	: M2B-21-0824	Date du sondage	: 11/10/2021
Commune	: NOTRE DAME DE L'OSIER	Localisation	:
Projet	(38)		
Client	: Fonci-prom	Altimétrie	:

Résistance dynamique en pointe R_d (en MPa)



Arrêt du sondage dans la formation.

Sondage réalisé au moyen d'un PAGANI TG63 – 150KN